

Restitution des crédits 2022

La FEHAP demande une équité de traitement pour les acteurs exerçant une mission de service public à l'instar du privé solidaire

Paris, le 19 décembre 2022 - La FEHAP, fédération de référence du secteur privé solidaire, souhaite que les pouvoirs publics allouent les crédits des réserves prudentielles à tous les acteurs qui exercent une mission de service public, sans oublier le secteur privé solidaire. Elle représente parfois la seule offre sur un territoire de santé.

« Pourquoi opposer les établissements qui assurent tous une mission de service public alors qu'ils sont tous confrontés aux mêmes difficultés. Restons solidaires en cette fin d'année durant laquelle les épidémies se succèdent », déclare Charles Guépratte, directeur général de la FEHAP.

Durant la crise, le secteur privé solidaire a largement contribué à la prise en charge des patients Covid. La capacité d'adaptation rapide des établissements FEHAP grâce à la souplesse du modèle ont permis d'augmenter notre part de prise en charge de 40% au plus fort de la première vague, alors que notre capacité standard ne représente que 14% du national.

Aujourd'hui, les hôpitaux privés solidaires sont toujours mobilisés pour accueillir les patients Covid et font face à l'épidémie de grippe et de bronchiolite. L'ensemble de ces facteurs font toujours peser d'importantes menaces sur les établissements du secteur solidaire, ce qui légitime la sécurisation financière de nos structures.

« Bien que notre modèle - à but non lucratif - soit le gage d'une utilisation performante des financements de l'assurance maladie, nous ne pouvons que regretter de voir notre secteur à la traîne lorsqu'il s'agit d'obtenir les mesures de soutien auxquelles il a droit. C'est notamment le cas pour l'ensemble des mesures de soutien des filières d'urgence et de soins non programmés en tension, comme l'extension de la prime des soins critiques, qui ne nous sont pas attribués automatiquement. Le dégel des crédits et sa juste répartition font l'objet d'une attente forte de la part des adhérents de la fédération. » conclut Charles Guépratte.

A propos de la FEHAP

La FEHAP, présente depuis 1936 dans l'ensemble des champs de la protection sociale, rassemble plus de 5 300 adhérents, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Ces associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance ... emploient près de 351 000 salariés, soit près de 12% des emplois salariés de l'ESS. Sa souplesse, alliant gestion privée et service public, place ses établissements et services à la pointe de l'innovation et de la recherche. Sa gouvernance, issue de la société civile, est désintéressée. Ainsi, tous les résultats sont réinvestis au sein des structures au profit des personnes accueillies et soignées. www.fehap.fr

Contact presse

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles – maryse.dewever@fehap.fr
06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30